



Enquête de perception sur les activités de plongée et de plaisance

Pour une meilleure connaissance des
pratiques et des besoins

SOMMAIRE

I. Contexte.....	2
II. Méthode.....	2
III. Résultats	3
III.1 Des bouées d’amarrage utilisées	3
III.2 Les besoins en bouées	4
IV. Perception du Parc.....	6

I. Contexte

En 2019, le Parc naturel marin du golfe du Lion (PNMGL) souhaitait acquérir une meilleure connaissance des pratiques et besoins des structures de plongée pour planifier et ajuster ses actions de gestion, notamment vis-à-vis de l’installation de bouées d’amarrage visant à réduire l’impact de l’ancrage sur les fonds marins. Les bateaux des établissements (professionnels ou associatifs) organisant la pratique et l’enseignement de la plongée sont en effet prioritaires sur les autres usagers pour l’utilisation de ces bouées. Lorsque l’enquête a été menée, la Réserve Naturelle marine de Cerbère-Banyuls gérait 25 bouées d’amarrage dont 12 bouées destinées prioritairement aux structures de plongée, et le Parc gérait 14 bouées installées entre Argelès-sur-Mer et Cerbère.

Ainsi, à la demande du Parc et dans le cadre du projet européen Life intégré Marha (LIFE 16 IPE/FR001) le laboratoire Territoires, Villes, Environnement et Société (TVES ULR 4477) de l’Université de Lille a réalisé une étude de perception des plongeurs et des plaisanciers sur la côte des Albères.

II. Méthode

Une enquête a été menée de juillet à novembre 2019 au travers d’entretiens auprès de 14 responsables de structures de plongée commerciales situées entre Saint-Cyprien et Cerbère, ainsi qu’auprès de 3 responsables de structures associatives dont les adhérents viennent plonger sur la côte rocheuse.

L’objectif de ces entretiens était de comprendre : le rapport des structures de plongée aux bouées installées sur le Parc, la caractérisation des relations entre les acteurs locaux par rapport au partage de l’espace, leurs opinions sur les réglementations et leurs évolutions, les facteurs d’appropriation des bouées sur le Parc, leur perception de l’évolution de la biodiversité marine et leur implication dans la préservation des milieux.

Pour compléter l’étude, 100 plongeurs ont répondu à un questionnaire. Parmi eux, 89% faisaient partie de la clientèle de 13 des structures commerciales, et 11% étaient des adhérents d’associations.

L’objectif de ce questionnaire était de connaître : le rapport des enquêtés à la plongée, leurs rapports aux infrastructures du Parc, leur opinion sur les réglementations, leur perception et représentations par rapport aux impacts de la plongée sur les milieux et l’état des milieux sous-marins, leur implication quant à la préservation des milieux.

- 70% des personnes enquêtées étaient des vacanciers.
- 54% venaient de Région Occitanie, parmi lesquels 29% résidaient dans les Pyrénées-Orientales.

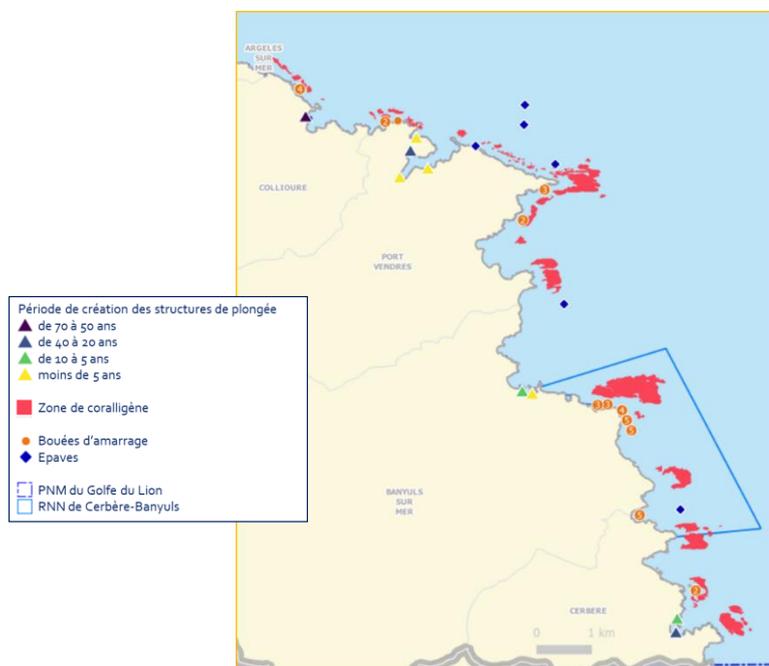


Figure 1 : Structures commerciales de plongée enquêtées

Par ailleurs, 143 questionnaires ont été distribués auprès de plaisanciers par les agents du Parc.

- 68% étaient des vacanciers, dont 24% avaient une résidence secondaire à proximité d'un port
- 53% de l'ensemble des enquêtés vivent dans les Pyrénées-Orientales et 12% en Haute-Garonne

III. Résultats

III.1 Des bouées d'amarrage utilisées

- ▶ Par les plongeurs

Les spots de plongée les plus fréquentés par les structures commerciales ou associatives semblaient se situer au Cap Béar, à Sainte-Catherine et à Cap l'Abeille, tous dotés de bouées d'amarrage prioritairement destinées aux bateaux des structures de plongée.

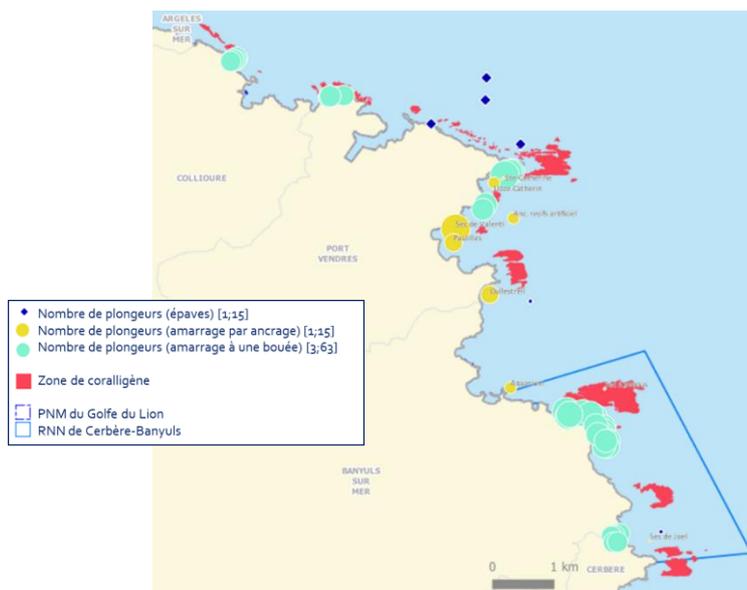


Figure 2 : Fréquentation des bouées par les plongeurs

L'installation des bouées semblerait avoir permis aux clubs associatifs et commerciaux, qui avaient l'habitude d'ancrer, d'adopter de nouvelles pratiques. Ils y auraient en effet trouvé un intérêt en termes de sécurité, d'écologie, et de facilité d'utilisation. Sur 98 plongeurs enquêtés, lors de leur dernière plongée avec une structure commerciale, 76 d'entre eux rapportaient que le bateau avait été amarré à une bouée pour plonger sur le spot. Pour les 18 plongeurs ayant noté que le bateau avait ancré, il y avait 3 raisons principales :

- Les fonds n'étaient pas recouverts par les posidonies
- Les bouées étaient prises ou inexistantes sur le site
- Pour stabiliser le bateau à cause des conditions météorologiques

► Par les plaisanciers

Parmi les plaisanciers enquêtés, 40 ont répondu à la question « quelles sont les raisons pour lesquelles vous vous amarrez à des dispositifs destinés prioritairement aux plongeurs ? » :

- ¼ disait ne pas y aller
- ¼ disait s'y amarrer lorsqu'ils font de la plongée
- ¼ disait préférer se mettre à ce type de bouée pour ne pas mettre l'ancre et ainsi protéger les fonds
- 8 d'entre eux évoquaient la facilité d'amarrage à une bouée plutôt que d'ancrer

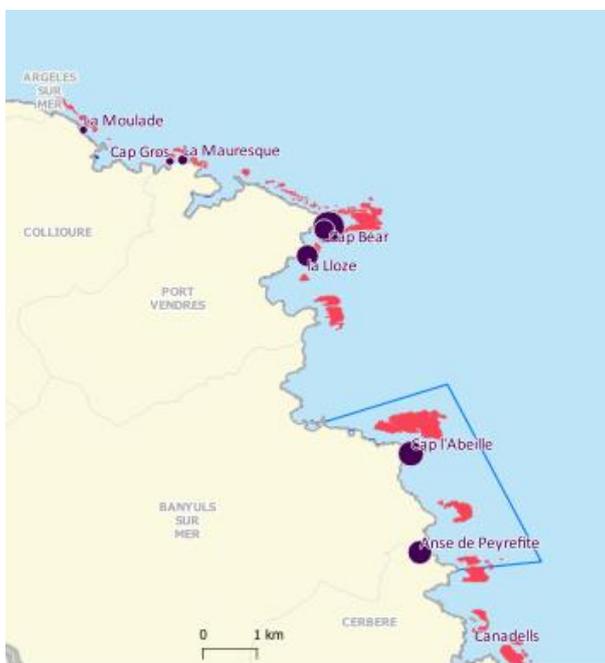


Figure 3 : Fréquentation des bouées par les plaisanciers

III.2 Les besoins en bouées

► Pour les plongeurs

Les éléments déterminants du choix d'un site semblaient être :

- 1- La météo et notamment l'orientation et la force du vent (Fig 3),
- 2- La profondeur (choix en fonction du niveau de la palanquée),
- 3- La diversité des sites (dans et hors Réserve)
- 4- La richesse faunistique et floristique des sites.

Le niveau de fréquentation du site pouvait également entrer en compte pour certains.

Parc naturel marin du golfe du Lion

2 impasse Charlemagne
66700 Argelès-sur-Mer
parcmarin.golfe-lion@ofb.gouv.fr

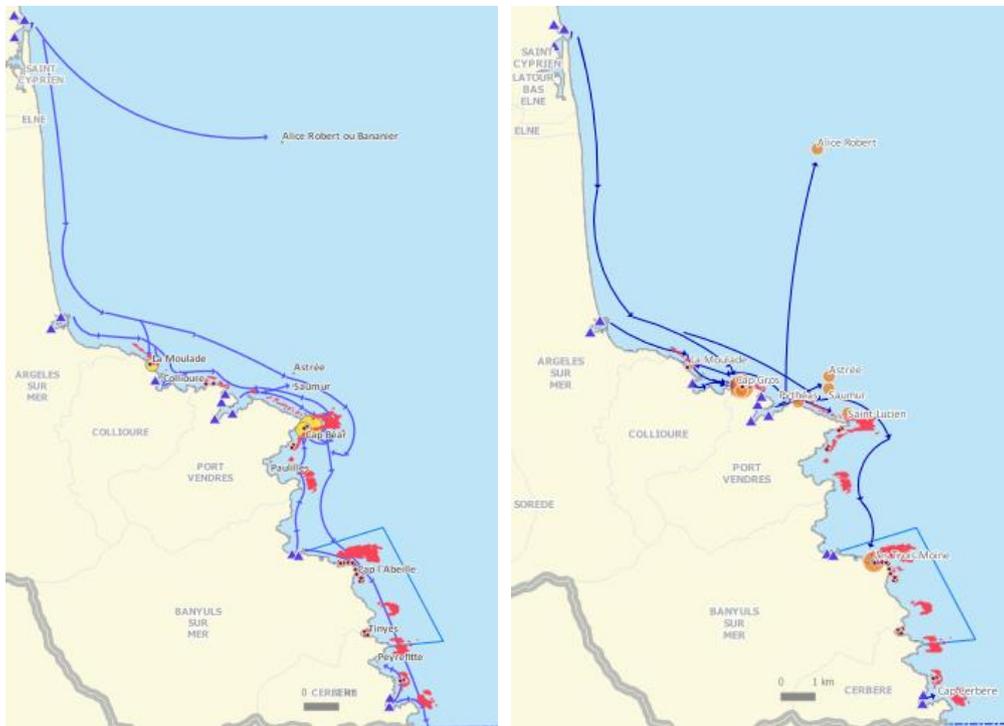


Figure 4 : Zones d'abris des structures de plongée. Gauche : tramontane | Droite : marin

Les interrogés estimaient que le nombre de bouées ne serait jamais suffisant pour que leur disponibilité soit satisfaisante, notamment à Saint-Catherine. Ces éléments étaient néanmoins nuancés (Tableau 1). En effet, la plupart des structures semblait considérer qu'il en existait suffisamment sur la Réserve et que les nouvelles installations devraient se faire préférentiellement en dehors de la Réserve. Les structures de plongée étaient favorables à l'installation de bouées sur de nouveaux sites, afin d'élargir les possibilités et de délester les spots les plus fréquentés tels que le Cap Béar et Sainte-Catherine. Finalement, il résultait le souhait de mise en place de bouées sur des spots habituellement fréquentés mais n'étant pas dotés de bouées, ou pas suffisamment, comme par exemple à Cap Béar, La Mauresque, ou encore La Moulade (Tab 1).

Tableau 1 : Propositions des structures de plongée pour installer de nouvelles bouées

Site	Nbre d'interviewés partageant le même avis	Arguments	Bouées existantes ou pas
Les chambres	3	Zone abritée (quand tramontane) ; C'est une zone de corail	Pas de bouées en 2019
Sainte-Catherine à la Lloze	7	Zone abritée (quand tramontane)	5 bouées (3 à Sainte-Catherine, 2 à La Lloze et 1 privée)
A côté de la Réserve intégrale	1	Attractif	Pas de bouées en 2019
Cap Béar (face nord)	5	2 ou 3 sites intéressants	Pas de bouées en 2019
Cap Gros - La Mauresque	3	Zone abritée (quand tramontane)	2 bouées / 1 bouée
Cap Brou	1		
La Moulade	3	Attractif	4 bouées
Sous le phare de Collioure	1	Attractif	Pas de bouées en 2019
Les épaves	1	Protection du patrimoine historique maritime	bouées privées sur certaines
L'Ouille	1	Attractif	Pas de bouées en 2019
Les Roches bleues	1	Attractif	Pas de bouées en 2019

► Pour les plaisanciers

Sur 148 plaisanciers, 104 ont cité les endroits où ils ancreraient sur le territoire. 67% d'entre eux ancrent dans l'anse de Paulilles.

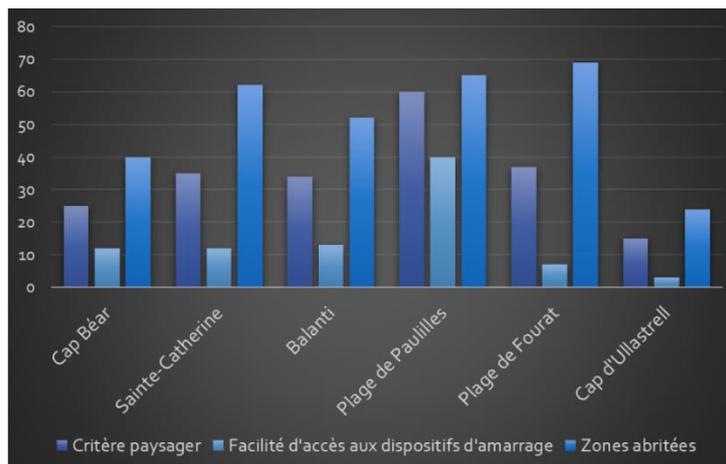


Figure 5 : Zones d'ancrage des plaisanciers

IV. Perception du Parc

Lors des entretiens avec les structures de plongée, leur perception du Parc a été abordée. Les mots les plus souvent énoncés sont respectivement : « réserve » (251 fois) pour expliquer les similitudes et les différences entre les deux gestionnaires, « bouées » (125 fois) et « temps » (86 fois) faisant notamment référence aux délais de procédures administratives.

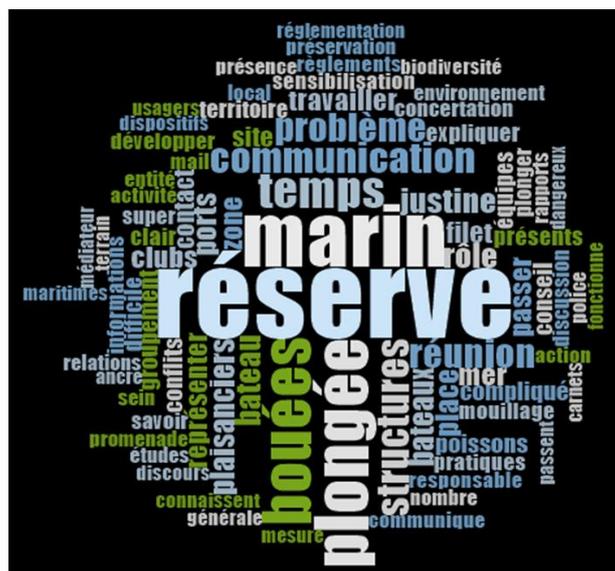


Figure 6 : Nuage d'occurrence de mots relatifs à la perception du Parc par les structures de plongée

Rédaction initiale du document

Christelle Audouit, Jérôme Cardinal et Daphné Menthonnex (TVES ULR 4477)
Christelle Guyon (PNMGL)

Reprise et finalisation du document

Pauline Lapostolle (DFM Méditerranée/PNMGL)
Alizée Martin et Marie Morineaux (PNMGL)

Crédits photographiques 1^{ère} de couverture : Emmanuelle Rivas, Alix Goimard

Parc naturel marin du golfe du Lion

2 impasse Charlemagne
66700 Argelès-sur-Mer
parcmarin.golfe-lion@ofb.gouv.fr



Parc naturel marin du golfe du Lion
2 impasse Charlemagne
66 700 Argelès-sur-Mer

04 68 68 40 20
parcmarin.golfe-lion@ofb.gouv.fr

www.parc-marin-golfe-lion.fr
www.facebook.com/parc.naturel.marin.golfedulion

